

# Assistant de Vie aux Familles – Titre Professionnel (TP ADVF)

Suivez la **formation Assistant de vie aux familles**.

Le métier d'assistant(e) de vie aux familles consiste à **répondre à une fragilité, à un état de dépendance**, temporaire ou permanent, dû à l'âge, la maladie, un accident ou un handicap. Il (elle) apporte **une aide aux personnes dépendantes**, enfants ou adultes, dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

L'assistant(e) de vie exerce son activité **au domicile des personnes** qu'il (elle) accompagne.

## Objectifs

À l'issue de la **formation assistant de vie aux familles**, l'apprenant devra être en capacité :

- **d'entretenir le logement** et le linge d'un particulier ;
- **d'accompagner la personne** dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets ;
- D'assurer le **relai du parent** dans la garde de l'enfant à domicile.

## Public concerné et pré-requis

- Hommes ou femmes, demandeurs d'emploi ou salariés, inscrits dans un parcours de validation professionnelle dans l'aide à la personne ; en particulier, l'accompagnement de personnes dépendantes en raison de l'âge ou d'un handicap.
- Les candidats doivent avoir déposé leur dossier d'inscription et être admissible à l'issue des épreuves de positionnement.
- Ils doivent aussi disposer d'un financement de la formation.

## Programme

La formation assistant(e) de vie aux familles est organisée autour de **3 Certificats de Compétences Professionnels ou CCP**. Chaque CCP donne lieu à une certification indépendante et permet une capitalisation pour obtenir le titre dans sa globalité.

- CCP 1 : **Entretien le logement et le linge** d'un particulier. Il s'agit d'apprendre les techniques et geste professionnels appropriés, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- CCP 2 : **Accompagner la personne dans les actes essentiels** du quotidien. Ce CCP prépare à l'aide à l'autonomie des personnes accompagnées dans leur vie quotidienne : repas, toilette...

- CCP 3 : **Relayer les parents** dans la prise en charges de leur enfant à domicile.

## **Votre intervenant**

La formation Assistant(e) de vie aux familles est assurée par des formateurs issus du monde professionnel.

## **Notre démarche**

L'apport théorique est complété par des stages d'immersion au sein de structures d'aide à domicile.

- Une pédagogie active et participative
- Des mises en situation professionnelle et des analyses de pratiques
- Un accompagnement et un suivi individualisés.

## **Moyens techniques**

- Salariés en alternance: contrat de professionnalisation, Pro-A ou contrat d'apprentissage.

*Dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, la formation étant prise en charge financièrement, aucune contribution financière ne sera demandée à l'apprenant.*

- Demandeurs d'emploi: demande d'acceptation de prise en charge de la formation auprès de votre conseiller France Travail.
- Salariés en transition professionnelle: CPF de transition professionnelle (Transitions pro) après dépôt et étude de votre dossier auprès de leurs services.
- Compte personnel de formation (CPF) .

*Nous vous accompagnons au montage de votre dossier de financement, contactez-nous.*

*Dans tous les cas, merci de nous contacter pour toute demande de devis.*

### **En savoir plus**

#### **Pour en savoir plus sur :**

- Le titre professionnel ADVF : consulter le site de France Compétences :

[RNCP37715 – TP – Assistant de vie aux familles – France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.francecompetences.fr/formation/rncp37715-tp-assistant-de-vie-aux-familles)

- Les équivalences : consulter

## [l'Article 6 – Arrêté du 5 mai 2023 relatif au titre professionnel d'assistant de vie aux familles – Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

- Les passerelles, débouchés et suite de parcours et/ou possibilités de valider un/des bloc(s) : consulter le site

[\(servicesalapersonne.gouv.fr\)](#)

- Le taux d'insertion en emploi consulter le site de France Compétences rubrique « pour plus d'information » :

[RNCP37715 – TP – Assistant de vie aux familles – France Compétences \(francecompetences.fr\)](#)

### **Certification**

Code RNCP : 37715

Certificateur : ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date d'enregistrement de la certification : 11/07/2023

### **Evaluation**

- Des évaluations au terme de chaque CCP.
- Une évaluation finale sur plateau technique.
- Un entretien avec un jury professionnel.

La validation de chaque CCP se fait séparément et se conclut par un entretien final.

### **Pourquoi choisir IFP Atlantique ?**

**Aucune session n'a eu lieu en 2024. Les résultats de la session 2025-2026 seront affichés à la suite des résultats de la session de 2026.**

## **Résultats des sessions 2020 et 2021 :**

- 16 candidats présentés au diplôme dont 3 apprentis.
- 81 % de réussite. 11 % de réussite partielle.
- 100 % de réussite en apprentissage.
- 96% en emploi (100% chez les apprentis)
- 5 apprentis inscrits. 40 % d'abandon et 40 % de ruptures de contrat (correspond à 2 apprentis ayant quitté la formation). 0% de poursuite d'étude.
- 80 % de satisfaction (enquête réalisée auprès de 16 apprenants).

## FORMATION INITIALE

---

**Durée :** Formation en alternance avec de la formation théorique en centre (378h) et des périodes en entreprises (9 semaines minimum).

**Tarif :** Merci de nous contacter pour toute demande de devis.

### **Jonzac**

**Date(s) :**

Du 16 mars 2026 au 15 mars 2027

### **Melle**

**Date(s) :**

Planification en cours

### **Niort**

**Date(s) :**

Du 18 mai au 7 septembre 2026

### **Périgny**

**Date(s) :**

Du 18 mai au 7 septembre 2026

Demande de contact

[Pré inscription](#)

[Demande de devis](#)

[Demande d'inscription](#)

Dernière modification le 29 janvier 2026 à 16h18

---

IFP ATLANTIQUE

Rond-Point de la République, 17 180 PERIGNY

05 46 50 52 80

contact@ifpatlantique.fr